



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 23 octobre 2017

Sainte-Croix, le 16 octobre 2017 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. NATURALISATION	2
3. SERVICE COMMUNAL DES POMPES FUNEBRES.....	2
4. COURRIER SIC - INCIVILITES.....	2
5. CHALET-RESTAURANT DU MONT-DE-BAULMES	3
6. BATIMENT METIERS 3 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	3
7. RECOURS JEAN DERIAZ – PPA CONVERSION.....	3
8. RECOURS PHILIPPE MEYER – REVISION DU PLAN DE QUARTIER LA COMBE AUX GUERRAZ	3
9. REAMENAGEMENT DES RUES DU JURA, DU PETIT MONTREUX ET DU CHEMIN DE LA TINE	3
10. VENTE DU CHALET DE NOIREVAUX.....	3
11. REPOSE A L'INTERPELLATION DE M. ALAIN BONNEVAUX LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2017	3

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

-- M. Sébastien Herzig, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, option bâtiment, avec effet au 2 août 2017.

-- M. Steven Ikoma, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 28 août 2017 pour une durée de 6 mois.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

-- Mme Meliha Sabotic, Assistante de sécurité publique, pour le 30 novembre 2017.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant plus de 5 ans.

La Municipalité félicite chaleureusement :

-- Mmes Leticia Lima Silva et Aurianne Varela pour l'obtention de leur CFC d'employée de commerce.

-- M. Sébastien Thierstein pour l'obtention de son CFC d'employé de commerce.

-- M. Sébastien Herzig pour l'obtention de son CFC d'agent de propreté.

Nous leur formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

-- une demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse, dont l'origine est portugaise.

3. Service communal des pompes funèbres

Après une étude approfondie de la situation, la Municipalité a décidé de ne plus assurer le service de pompes funèbres dès l'année prochaine. Cette activité sera dorénavant effectuée selon le prestataire choisi par les familles. Pour information, la commune de Sainte-Croix est la dernière commune avec celle de Lausanne à gérer un tel service sur le Canton de Vaud. Plusieurs raisons ont dicté ce choix, dont la difficulté pour nos employés d'assumer cette activité sans réelle formation adéquate et le changement impératif du corbillard. Notre mandataire actuel, M. Serge Anken, va donc ouvrir son entreprise.

4. Courrier SIC - Incivilités

Après le courrier d'habitants de la Rue Centrale, nous avons reçu une correspondance de la Société Industrielle et Commerciale SIC, signée par 62 membres, concernant les incivilités commises à Sainte-Croix. Ces courriers ont été transmis au Conseil d'Etat et une réponse a été reçue par Madame la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Béatrice Métraux. Elle indique que des mesures ont été mises en place avec l'Office des curatelles et tutelles et la Préfecture. Mme Métraux nous assure que des contrôles préventifs seront également effectués par la gendarmerie. Ce courrier a été transmis à la SIC ainsi qu'à l'auteur de la correspondance de la Rue Centrale.

Par ailleurs, le Service de la santé publique du Canton de Vaud a confirmé l'octroi du financement concernant le poste de travailleur social de proximité pour une période de deux ans. Nous restons dans l'attente d'une convention pour fixer les détails de la collaboration.

5. Chalet-restaurant du Mont-de-Baulmes

Comme vous avez pu le constater, la Municipalité a mis au concours l'exploitation du chalet-restaurant du Mont-de-Baulmes, les exploitants actuels ayant décidé de cesser leur activité. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour avoir tenu ce chalet avec dévouement et professionnalisme.

6. Bâtiment Métiers 3 – Aménagements extérieurs

Deux mises à l'enquête ont été publiées du 26 avril au 25 mai 2017. La première se rapportant à l'aménagement de la rue des Métiers en zone de rencontre 20 km/h n'a pas suscité d'opposition. La deuxième concernant l'aménagement d'une place détente et du parking a engendré une opposition qui a été traitée lors d'une séance de conciliation. Les travaux ont débuté le 4 septembre dernier et s'étaleront sur une durée d'environ trois mois. La pose du revêtement final est prévue durant l'été 2018.

L'inauguration officielle a lieu le 23 octobre avec la présence de Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Les membres du Conseil communal seront invités aux portes ouvertes qui se dérouleront le 18 novembre 2017.

7. Recours Jean Deriaz – PPA Conversion

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son arrêt en date du 14 août 2017. Il stipule que le recours est rejeté et que la décision du Conseil Communal du 10 octobre 2016 et la décision du Département du territoire et de l'environnement du 16 décembre 2016 sont confirmées. Cet arrêt n'a pas fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

8. Recours Philippe Meyer – Révision du Plan de quartier La Combe aux Guerraz

Suite à l'arrêt du 17 mai 2017 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, un recours auprès du Tribunal fédéral a été déposé durant le délai légal. En date du 18 juillet 2017, le Tribunal fédéral a pris acte du retrait du recours et rayé la cause du rôle. Dès lors, le nouveau Plan de quartier est en force.

9. Réaménagement des rues du Jura, du Petit Montreux et du chemin de la Tine

Le Conseil Communal avait levé l'opposition émise par M. Jacques Mermod lors de la procédure de mise à l'enquête publique. Cette décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours auprès la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, les travaux d'assainissement ont pu être entrepris le 4 septembre dernier. Les activités ont débuté par le secteur sud du chantier, à savoir le bas de la rue du Jura, et sont planifiées pour une durée d'environ deux ans.

10. Vente du chalet de Noirvaux

Le 30 septembre dernier, une visite unique du chalet de Noirvaux a été organisée en vue de la vente aux enchères publiques qui se déroulera le 8 novembre 2017 à 13h30 à l'Espace Alexei Jaccard. La mise à prix débutera à CHF 50'000.--.

11. Réponse à l'interpellation de M. Alain Bonnevaux lors du Conseil communal du 26 juin 2017

M. Bonnevaux souhaite connaître le montant des revenus estimés pour les vingt prochaines années avec les accords et contrats passés avec le Canton, Romande Energie et les agriculteurs, selon les lois communale, cantonale et fédérale sur la transparence. Il demande par ailleurs le montant que la Commune a dépensé en vingt ans et ce qu'elle va dépenser pour les vingt prochaines années, comme il l'avait déjà demandé le 31 mars 2014 et selon les mêmes lois sur la transparence.

Réponse : Tous les projets de développement, de rénovation ou de construction, -y inclus un projet éolien,- nécessitent l'intervention de l'administration communale et des autorités politiques. C'est le cas pour le projet éolien depuis ses débuts, il y a 21 ans, et jusqu'à ce jour.

Un décompte des heures effectuées par l'administration communale, par la Municipalité et par le Conseil communal sur ce projet n'a pas été établi. Cela vaut en fait pour tous les projets, puisqu'une comptabilité analytique par temps dévolu à chaque item n'est pas tenue.

Par ailleurs, la Municipalité dépense, en moyenne annuelle, la somme de Chf 12'000.-- pour conseil, avis et soutien juridiques, dont une partie a naturellement été utilisée sur la question du parc éolien.

A l'avenir, la Commune (administration, Municipalité, Conseil communal) continueront d'engager des montants sur cette question tant et aussi longtemps qu'une décision déterminante sur l'avenir de ce projet n'aura pas été conclue. A ce stade, la Municipalité ne connaît pas quand cette décision sera prise. A noter également que du fait de la nature cantonale du projet, la Municipalité n'a pas à répondre aux recours, ce qui limite les frais encourus.

Au niveau des revenus escomptés, une somme annuelle de l'ordre de Chf 120'000.-- sera versée à la Commune par le promoteur du projet, la société Romande énergie, lorsque le projet sera mis en œuvre. Aucune contribution cantonale ou/et fédérale à la Commune n'est prévue dans ce cadre.

Les montants qui seront éventuellement perçus par les propriétaires privés qui mettront leurs parcelles à disposition de Romande énergie ne sont pas connus à ce stade et relèveront, une fois le projet mis en œuvre, de la fiscalité individuelle de ces propriétaires.

Enfin, les frais encourus par notre administration seront partiellement et éventuellement couverts par l'émolument perçu lors de la délivrance finale du permis de construire, comme lors de tout dossier de construction.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


F. THEVENAZ



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Distribution :

Pierre-Alain	GERBER	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphanie	BASSI	Secrétaire du Conseil communal
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal

Membres du Conseil communal